

3e édition de la Conférence internationale des droits fonciers des femmes et des communautés indigènes

Rendez-vous en Suède en octobre prochain

F.A.  
Libreville/Gabon

LA Suède abritera les 4 et 5 octobre prochain la troisième édition de la conférence internationale des droits fonciers des femmes et des communautés indigènes. Co-organisée par l'Ong Rights and Resources et l'agence gouvernementale suédoise d'aide au développement Sida, cette confé-

rence est placée sous le thème « Réduire les inégalités dans un monde instable: stratégies pour garantir les droits fonciers indigènes, communautaires et des femmes ». Selon les organisateurs, cette insécurité foncière touche majoritairement les femmes et les communautés indigènes, impuissantes face au poids des traditions et à l'offensive des multinationales sur les terres agricoles.

« Les gouvernements, le secteur privé et la communauté internationale ont pris des engagements sans précédent pour respecter les droits fonciers communautaires et autochtones. Un nouvel ensemble d'outils et d'initiatives appuie déjà les efforts visant à accroître la reconnaissance des droits. Cependant, la pression sur les terres communautaires continue de croître, les membres de la communauté qui essaient de protéger leurs

droits y arrivent péniblement et les femmes qui jouent de plus en plus un rôle de premier plan dans la gestion des forêts et des terres continuent de faire face à l'injustice à la fois dans les droits fonciers et la gouvernance », précise le communiqué publié à cet effet. Face à ce constat, les organisateurs de la conférence entendent offrir un cadre aux différentes parties prenantes pour « discuter des progrès enregistrés et conce-

voir des stratégies pour de meilleurs résultats ». « L'inégalité et la marginalisation des femmes, des peuples autochtones et des communautés rurales entraînent des troubles politiques et mettent à mal les modèles de développement conventionnels. Aujourd'hui, près d'un tiers de la population mondiale n'a pas de droits sécurisés sur les terres et les forêts », rappellent les organisateurs dans ledit communiqué.

Cameroun/Lutte contre la pollution

Premier véhicule écologique

F.A.  
(Source : Ecofin)

UN groupe d'étudiants de la filière génie-mécanique de l'Ecole nationale supérieure polytechnique de Maroua, située dans la ré-

gion de l'Extrême-Nord du Cameroun, a récemment présenté au ministre de la Jeunesse, Mounouna Foutsou, le premier véhicule écologique « made in Cameroon » conçu et fabriqué par leurs soins. Fabriqué à partir de maté-

riaux de récupération et d'un moteur importé, ce véhicule qui ne possède pas de carrosserie est alimenté par un dispositif de batteries lui offrant une autonomie de fonctionnement sur une distance de 90 Km, à une vitesse moyenne de 80 Km/h.

Équipé de cinq places assises, ce véhicule non polluant peut, selon ses concepteurs, supporter des charges allant jusqu'à 250 kilogrammes. La conception de ce véhicule a duré 5 ans, tandis que la fabrication proprement dite a pris seule-

ment cinq mois aux porteurs du projet, qui espèrent désormais obtenir des soutiens financiers, aussi bien de l'Etat, des banques que des opérateurs économiques, pour affiner leur invention et contribuer ainsi à la lutte contre la pollution.

Libre propos/Les partenariats public privé

Une solution pour redynamiser la mise à niveau de nos infrastructures structurantes au Gabon

Par Raïvo REMONDO OKENGUE\*  
Libreville/Gabon

EN pleine crise économique, les gouvernements sont soumis à une pression accrue afin de trouver une solution aux problèmes du maintien des services publics et du financement de l'infrastructure. Ce type de contrat, qui figure dans notre Plan de relance économique 2017-2019, apparaît désormais comme un outil pour relever le défi du développement économique. Avec la signature de différents contrats, notre pays marque sa volonté d'améliorer la qualité des infrastructures en s'appuyant sur les Partenariats public-privé (PPP). Cependant, ce recours aux PPP présente des avantages mais aussi des risques. Le terme de « partenariat public-privé » désigne les contrats par lesquels les pouvoirs publics et des entreprises privées s'engagent à construire ou gérer ensemble des infrastructures ou des services. Le partage des responsabilités, des droits et des risques entre l'institution publique et le secteur privé s'y trouvent répartis. Au Gabon, le terme de PPP n'a pas de signification juridique et peut être employé pour décrire des dispositifs très divers mettant en collaboration les secteurs

• restituer l'infrastructure au secteur public au terme du contrat. On recense généralement 2 types de PPP : les PPP de type concession et les PPP basés sur la disponibilité des services. Le contrat de concession est conclu pour une période déterminée après laquelle la responsabilité de l'exploitation revient à l'autorité publique. Pour recouvrer son investissement et dégager un bénéfice, le partenaire privé impose au public des redevances (par exemple sous forme de péages). Ainsi, le partenaire privé assume habituellement le risque lié à la demande d'utilisation de l'infrastructure. Ce risque lié à la demande peut être réparti de diverses façons : l'autorité publique peut en assumer une partie en garantissant un niveau d'usage minimum ; les frais d'utilisation peuvent être prescrits dans le contrat de PPP ou fixés par le concessionnaire. Dans le PPP basé sur la disponibilité des services, l'autorité publique effectue les paiements au partenaire privé pour un service public. De ce fait, le risque lié à la demande ou à l'utilisation reste au niveau de l'autorité publique. Ce type de PPP a d'importantes incidences sur le niveau de délai requis en matière de définition, de surveillance et de rémunération du service par le secteur public, mais aussi sur l'accessibilité financière pour le secteur public et la méthode de passation des marchés utilisée. Ces partenariats créent des flux de trésorerie différents des passations de marchés publics. Ils exigent des dépenses publiques faibles voire inexistantes au début. La rémunération des partenaires privés provient soit de péages appliqués aux usagers de l'infrastructure, soit de versements de fonds publics (annuités ou paiement de disponibilité) échelonnés sur la durée de la concession. Les remboursements sont retardés jusqu'à l'achè-

vement des travaux. Les PPP prévoient parfois des péages directs associés à des paiements de disponibilités. Un contrat unique avec une entreprise PPP ou « structure ad hoc » remplace l'ensemble des contrats directement passés entre l'autorité publique qui parraine le projet et les multiples fournisseurs chargés d'exécuter un projet traditionnellement financé par les pouvoirs publics. La structure ad hoc est un groupement d'entreprises qui collaborent pour mettre en œuvre le projet sous la direction de son promoteur ; entreprises qui sont des entités distinctes voire concurrentes qui cherchent à optimiser leurs propres résultats. Un des avantages est celui d'utiliser les PPP pour développer les capacités du secteur privé local par l'intermédiaire d'une propriété conjointe avec des entreprises internationales, ainsi que pour la sous-traitance par les entreprises locales. Les PPP peuvent aussi permettre d'exposer progressivement les entreprises publiques et le gouvernement à l'augmentation du niveau de participation du secteur privé. Le transfert des compétences crée des entités habilitées qui peuvent exporter leurs compétences par l'intermédiaire d'appels d'offres pour des projets, des joint-ventures. Le développement, les appels d'offres et les coûts permanents des projets de PPP sont susceptibles d'être plus importants que ceux des procédés traditionnels de passation de marchés publics : le gouvernement doit donc déterminer si ces coûts plus élevés sont justifiés. De plus, il existe un coût lié à la dette : alors que la participation du secteur privé peut permettre d'obtenir plus facilement des financements, ceux-ci seront disponibles uniquement lorsque les flux de trésorerie liés à l'exploitation de la société de projet fourniront un retour sur investissement.

Le risque supporté est limité : les partenaires feront preuve de prudence avant d'accepter des risques importants qui échappent à leur contrôle. Si ils y consentent, leur tarif reflétera les risques supportés. S'il doit supporter des risques majeurs, le secteur privé attendra également un niveau important de contrôle sur les opérations. Enfin, étant donné la durée de ces projets et leur complexité inhérente, il est difficile d'identifier toutes les éventualités au cours du développement du projet. Il est plus probable que les parties devront renégocier le contrat pour tenir compte de ces éventualités. Il se peut également que certains projets échouent ou cessent avant leur terme prévu : changement dans la politique du gouvernement, échec de l'exploitant privé ou du gouvernement à s'acquitter de ses obligations ou bien en raison de circonstances extérieures telles que la force majeure. Le Gabon a acquis des expériences de PPP dont il peut tirer profit. Nous espérons que la mise en place d'une cellule PPP sera effective, car les PPP ne sont efficaces que s'ils représentent de manière appropriée les intérêts des deux parties, à savoir ceux d'une administration désireuse de développer et améliorer les services fournis à la collectivité, et ceux des investisseurs privés désireux d'obtenir un retour sur investissement. Tous les efforts entrepris à ce jour pour établir des PPP au Gabon ont eu pour objet de résoudre un problème grave au lieu de mettre en place de nouvelles infrastructures et de nouveaux services fondés sur une approche stratégique pouvant entraîner une croissance économique stable et pérenne. Avec un peu de temps nous l'espérons, le développement souhaité de notre pays permettra le redéploiement de nouvelles relations entre public et privé.

\*Master II en Sciences de gestion

Brèves

Afrique/Etats-Unis : Vente des produits africains aux USA

Un accord entre Ebay, un des leaders mondiaux de la vente en ligne et MallforAfrica.com, une plate-forme de vente en ligne tournée vers les marchés africains, permet, depuis cette semaine, à des consommateurs résidant aux Etats-Unis, de se procurer des produits de certains pays africains, via une plateforme internet. Des récentes études estiment que le e-commerce africain devrait générer un chiffre d'affaires de plus de 75 milliards de dollars vers 2025, même s'il est difficile de savoir combien sur ce volume global, seront capturés par des commerçants africains.

Cameroun : l'Etat et Sundance recherchent des investisseurs

Annoncée pour signature en décembre 2015, puis reportée à une date ultérieure, la convention de partenariat avec la société China Gezhouba, se fait toujours attendre plus d'un an et demi plus tard. Celle-ci devrait permettre la réalisation des travaux de construction des infrastructures (chemin de fer de plus de 500 Km et un terminal minéralier du port en eau profonde de Kribi) liées au projet d'exploitation du gisement de fer de Mbalam, à cheval sur le Cameroun et le Congo. En effet, face aux réticences de China Gezhouba, Sundance Resources révèle dans le rapport susmentionné, qu'il accompagne désormais le gouvernement dans la recherche d'investisseurs alternatifs, y compris parmi des entreprises chinoises. Et que les discussions avec ces potentiels nouveaux partenaires se poursuivent depuis le début de ce 3ème trimestre 2017.

Rwanda : exportation de viande pour 22,9 millions de dollars

En 2016/2017, les exportations rwandaises de viande ont généré 22,9 millions de dollars, soit une hausse de 30% par rapport à la valeur affichée au terme de l'exercice précédent. Cette embellie s'explique aussi bien par la progression des volumes expédiés que par les bons prix observés au niveau du marché mondial.

Nigeria : Shell lance la production de gaz naturel

Au Nigeria, Shell, par l'intermédiaire de sa filiale Shell Petroleum Development Company (SPDC), a lancé ce mercredi la production de gaz naturel dans le cadre de la deuxième phase du projet Gbaran-Ubie, dans le delta du Niger. La première phase avait été lancée en juin 2010 et combine une production de pétrole et de gaz. La seconde phase sera plus tournée vers la production de gaz avec un rendement maximal attendu d'environ 175 000 barils d'équivalent pétrole par jour en 2019.

Rassemblées par F.A